

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 décembre 2015 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laïtre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Michel Joly, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte à 19 h 9 et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE QUESTIONS**

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de suivi sur la problématique de dépôt de fumée noire sur les résidences du secteur du bassin à l'effet de savoir quelles procédures entend prendre la municipalité pour solutionner la problématique.
- Remerciements adressés aux membres du comité Sentinelle et à la municipalité pour leurs implications.
- Commentaires émis sur la problématique du dépôt de fumée noire dans le secteur du bassin et sur la disparition des milieux verts sur le territoire de la municipalité.

## **2015-12-557 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2015.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2015, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015**
- 5. CABINET DU MAIRE**
  - 5.1** Lecture et dépôt de la correspondance et du rapport de vérification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la vérification du processus suivi par la municipalité pour l'attribution des contrats en février 2011
- 6. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 6.1** Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté des immeubles industriels pour la réalisation de l'étude de caractérisation des phases I et II du lot 5 650 701 situé dans le parc industriel et portuaire Perron
  - 6.2** Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
  - 6.3** Entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire avec les représentants des ministères et organismes participant au comité local de la Stratégie maritime
  - 6.4** Lettre d'entente avec la compagnie 9238476 Canada inc. pour la station radio MAX 103,1 FM
  - 6.5** Modification de la résolution 2015-10-503 relative à la vente de la propriété située au 28, rue Saint-Paul
  - 6.6** Vente du lot 5 316 589 situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie 9332-3384 Québec inc.
- 7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 7.1** Acceptation de la retraite de madame Diane Audette au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 7.2** Acceptation de la retraite de monsieur Normand Barrette au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
  - 7.3** Contrat de travail à un ingénieur de projet dans le cadre du projet de la baie Saint-François, ses berges et des aménagements contigus
  - 7.4** Fin d'emploi de l'employé numéro 07536
  - 7.5** Nomination au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 7.6** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2015
- 8. SERVICE DU GREFFE**
  - 8.1** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 8.2** Dépôt du registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal
  - 8.3** Modification de la résolution 2014-08-428 relative à la vente d'une partie du lot 4 246 103 à messieurs Nelson Vézina et Éric Turmel
- 9. SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 9.1** Contrat avec la Compagnie Leduc ltée relatif au transport des personnes à mobilité réduite
  - 9.2** Mandat à des professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement et de construction d'un écran anti-bruit
- 10. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 10.1** Adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Société du Port de Valleyfield

- 10.2 Adoption des prévisions budgétaires 2016 du Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest
  - 10.3 Approbation des prévisions budgétaires 2016 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite
  - 10.4 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 82554 à 82900 totalisant 3 626 290,35 \$ et 600,00 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 1071 à 1111 totalisant 1 530 127,77 \$
  - 10.5 Dépôt du rapport budgétaire au 3 décembre 2015
- 11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées
  - 11.2 Bail avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield relatif au loyer de la bibliothèque Armand-Frappier (succursale Saint-Timothée) et des locaux de réunion
  - 11.3 Modification des différentes grilles tarifaires du Service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield
  - 11.4 Protocole d'entente avec l'Association des résidents de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien des aires de glace aux parcs Horace-Viau, des Orchidées et des Éperviers
  - 11.5 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive relatif à la location de locaux
  - 11.6 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus relatif à la location de locaux
  - 11.7 Protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles
  - 11.8 Protocole d'entente avec le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche
- 12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 12.1 Approbation d'honoraires professionnels additionnels de laboratoire dans le cadre des travaux de contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et des rues connexes
  - 12.2 Vente du lot 5 818 495 situé dans l'emprise de la rue Victoria Est à la compagnie 2526-0316 Québec inc.
- 13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 13.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 18, rue Albert afin d'autoriser la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée sur les fondations existantes et réponse à cette demande
  - 13.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 22-24, rue du Marché afin d'autoriser l'implantation d'escaliers d'issue à découvert et un pourcentage d'espaces verts nul et réponse à cette demande
- 14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 14.1 Demande afin de diminuer la vitesse et d'installer une traverse piétonnière non protégée au ministère des Transports du Québec sur le boulevard Hébert à l'angle de la rue des Lilas
  - 14.2 Demande de prix 2015-DP-ENV-63 : entretien et fonctionnement de l'horloge extérieure située en façade de l'hôtel de ville
- 15. APPELS D'OFFRES**
- 15.1 Appel d'offres 2015-40 : audit des états financiers 2015 à 2017
  - 15.2 Appel d'offres 2015-50 : services professionnels d'architecture et contrôle des travaux – services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield
  - 15.3 Appel d'offres 2015-51: achat de polymère pour la déshydratation des boues d'épuration
  - 15.4 Appel d'offres 2015-52 : mise en pile des neiges usées et soufflage des amas de neige après tassement
- 16. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**

- 16.1 Invitation à soumissionner 2015-ENV-21 : fourniture et installation d'un mécanisme motorisé pour les clôtures existantes de l'Écocentre
  - 16.2 Invitation à soumissionner 2015-FIN-24 : fournitures de bureau 2016
  - 16.3 Invitation à soumissionner 2015-SRC-26 : conciergerie à l'édifice Raphaël-Barrette et à l'église Saint-Augustin
  - 16.4 Invitation à soumissionner 2015-SRC-27 : conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes
  - 16.5 Invitation à soumissionner 2015-SRC-28 : conciergerie au Club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner
- 17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 17.1 Abandon du projet de règlement 299 relatif à l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
  - 17.2 Avis de motion pour un règlement concernant un programme de subvention pour la démolition de bâtiments vétustes pour les années 2016 à 2018
  - 17.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 209-08 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
  - 17.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 307 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
  - 17.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 309 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2016
- 18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 18.1 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de prolongement de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
  - 18.2 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de prolongement du boulevard des Érables ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
  - 18.3 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de rénovation du collecteur Taillefer ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
  - 18.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité
  - 18.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 304
  - 18.6 Dispense de lecture et adoption du Règlement 306 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures dans le secteur des rues Moco et Notre-Dame ainsi qu'un emprunt de 4 800 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
  - 18.7 Dispense de lecture et adoption du Règlement 308 décrétant la construction d'un bâtiment pour les services animaliers ainsi qu'un emprunt de 1 215 617 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19. DIVERS**
- 19.1 Demande d'appui au système d'éducation public québécois formulée par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
  - 19.2 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2015-12-558 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2015, de la séance extraordinaire du 24 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 décembre 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2015, de la séance extraordinaire du 24 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DU RAPPORT DE VÉRIFICATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DU PROCESSUS SUIVI PAR LA MUNICIPALITÉ POUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS EN FÉVRIER 2011**

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le maire Denis Lapointe fait lecture au conseil de la communication que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a adressée aux membres du conseil relativement au processus d'attribution des contrats de la municipalité et dépose devant ce conseil le rapport de vérification concernant le processus suivi par la municipalité pour l'attribution des contrats préparé par M<sup>me</sup> Magaly Lavoie, Service de la vérification du MAMOT.

**2015-12-559 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ DES IMMEUBLES INDUSTRIELS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES PHASES I ET II DU LOT 5 650 701 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'investissement initial de la compagnie Exel International dans le parc industriel et portuaire Perron, une étude de caractérisation pour les phases I et II sur le lot 5 316 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, a été réalisée par ladite compagnie en 2014;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas été en mesure de réaliser la construction des services d'infrastructures sur ce lot;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué un échange de terrain afin que le projet puisse se réaliser sur le lot 5 650 701 (partie du lot 5 450 803) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé sur la Desserte Sud;

ATTENDU QU'Exel International a de nouveau effectué une étude de caractérisation des phases I et II sur le lot 5 650 701;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative au remboursement de l'étude de caractérisation sur le lot 5 650 701 et d'autoriser l'affectation d'un excédent de fonctionnement affecté des immeubles industriels pour la réalisation de cette étude;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser le remboursement de l'étude de caractérisation des phases I et II effectuée sur le lot 5 650 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie Exel International, au montant de 24 938,08 \$, taxes comprises, à cette compagnie;

D'autoriser une affectation de 24 938,08 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté des immeubles industriels, aux fins de remboursement de cette étude de caractérisation, montant qui sera inclus dans le prix de vente lors de la vente au futur acquéreur du lot 5 316 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

QUE la compagnie Exel International devra fournir à la municipalité l'étude de caractérisation des phases I et II effectuée sur le lot 5 316 589.

ADOPTÉ

**2015-12-560 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU l'adoption par l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield de ses prévisions budgétaires, pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est engagée à contribuer au paiement de 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2016, démontrant un déficit anticipé de 1 247 308 \$, excluant les dépenses capitalisables, pour les logements et un déficit anticipé de 275 000 \$ pour les logements du programme de supplément au loyer;

D'accepter de déboursier 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2016, soit la somme de 103 768 \$ pour les logements et la somme de 27 500 \$ pour les logements du programme de supplément au loyer;

DE s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le *Plan québécois des infrastructures*, soit une somme de 20 963 \$.

ADOPTÉ

2015-12-561

**ENTENTE DE COLLABORATION EN VUE DE DÉVELOPPER LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PARTICIPANT AU COMITÉ LOCAL DE LA STRATÉGIE MARITIME**

VU la création du comité local de la Stratégie maritime composé de représentants de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC), du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD), de la Société du Port de Valleyfield, de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère des Transports du Québec (MTQ), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et autres, si pertinent;

ATTENDU QUE ce comité a pour mandat la délimitation de la zone portuaire, des zones industrielles adjacentes au port de Salaberry-de-Valleyfield et les zones en lien avec la logistique et le port, ainsi que l'élaboration d'un plan de développement incluant la production de documents de promotion et la prospection;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de collaboration à intervenir entre les différents intervenants en vue de développer la zone industrialo-portuaire entre la Ville, les représentants des ministères et organismes participant au comité local de la Stratégie maritime;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de collaboration avec les différents ministères et organismes participant au comité local de la Stratégie maritime, prenant effet à compter de sa signature et se terminant le 31 mars 2020.

ADOPTÉ

2015-12-562

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE 9238476 CANADA INC. POUR LA STATION RADIO MAX 103,1 FM**

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre la compagnie 9238476 Canada inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la reconnaissance de la station radio MAX 103,1 FM à titre de diffuseur officiel de la municipalité dans le cadre de la gestion des mesures d'urgence, des messages publicitaires et des entrevues hebdomadaires;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE conclure une lettre d'entente avec la compagnie 9238476 Canada inc. relative à la reconnaissance de la station radio MAX 103,1 FM à titre de diffuseur officiel de la municipalité dans le cadre de la régie des mesures d'urgence, des messages publicitaires et des entrevues hebdomadaires, pour l'année 2016, pour la somme de 8 500 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-563      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-10-503 RELATIVE À LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 28, RUE SAINT-PAUL**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-503 adoptée lors de la séance du conseil du 27 octobre 2015 relative à la vente de la propriété située au 28, rue Saint-Paul à la compagnie 9210-8240 Québec inc.;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu de modifier le numéro de lot;

Il est    proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

DE modifier le numéro de lot « 3 248 067 » par le numéro de lot « 3 819 892 » partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

**2015-12-564      VENTE DU LOT 5 316 589 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE 9332-3384 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE la compagnie 9332-3384 Québec inc. désire faire l'acquisition du lot 5 316 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, afin d'y réaliser un investissement d'au moins 1,5 million de dollars;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser ladite vente;

Il est    proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre le lot 5 316 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, à la compagnie 9332-3384 Québec inc., terrain d'une superficie approximative de 13 837 mètres carrés, au prix de 7,75 \$ le mètre carré, pour la somme d'environ 107 236,75 \$, taxes en sus le cas échéant;

DE mandater la firme d'arpenteurs-géomètres Legault Trudeau pour la réalisation des opérations cadastrales et descriptions techniques, si nécessaire;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE le montant de la vente soit déposé dans le fonds général de la municipalité;



D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, à intervenir devant M<sup>e</sup> Gilles Marois, notaire, ou tout autre notaire pratiquant au sein de l'étude Marois Lapointe De Bonville Briand notaires inc., lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, soulignant les conditions et obligations inscrites dans ladite promesse d'achat et contenant toutes les clauses standards incluant les critères de construction écologique concernant les transactions industrielles applicables à ce secteur, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-565 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME DIANE AUDETTE AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la lettre formulée par M<sup>me</sup> Diane Audette avisant la municipalité de sa retraite au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE prendre acte de la retraite de M<sup>me</sup> Diane Audette au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 18 décembre 2015;

DE remercier M<sup>me</sup> Audette pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2015-12-566 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR NORMAND BARRETTE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre formulée par M. Normand Barrette avisant la municipalité de sa retraite au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE prendre acte de la retraite de M. Normand Barrette au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci ayant pris effet le 14 décembre 2015;

DE remercier M. Barrette pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2015-12-567    CONTRAT DE TRAVAIL À UN INGÉNIEUR DE PROJET DANS LE CADRE DU  
PROJET DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS, SES BERGES ET DES  
AMÉNAGEMENTS CONTIGUS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre M. Jacques F. Duval, ingénieur, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en tant qu'ingénieur de projet dans le cadre du projet de la baie Saint-François, ses berges et des aménagements contigus;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser la signature dudit contrat de travail;

Il est                   proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail à durée déterminée avec M. Jacques F. Duval, ingénieur, en tant qu'ingénieur de projet dans le cadre du projet de la baie Saint-François, ses berges et des aménagements contigus, lequel contrat détermine la période d'embauche, le mandat ainsi que les conditions de travail qui s'appliquent, au taux horaire de 57,77 \$, à raison de 15 heures par semaine.

ADOPTÉ

**2015-12-568    FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 07536**

CONSIDÉRANT l'article 12.04 f) de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield 2013-2017;

CONSIDÉRANT la correspondance du 18 novembre 2015 reçue de la Régie des rentes du Québec concernant l'employé numéro 07536;

Il est                   proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE constater et de prendre acte de la fin d'emploi de l'employé numéro 07536.

ADOPTÉ

**2015-12-569    NOMINATION AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'une brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de la retraite de M<sup>me</sup> Nicole Théorêt;

Il est                   proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

DE nommer M<sup>me</sup> Nathalie Vachon au poste permanent de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date de nomination et d'affectation de M<sup>me</sup> Vachon à ce poste soit rétroactive au 2 septembre 2015;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M<sup>me</sup> Vachon soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2015-12-570 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2015**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2015;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en décembre 2015 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2015.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), les membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield déposent devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont les membres font partie. La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent les membres du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'ils ont contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'ils ont accordés à d'autres personnes que les membres de leur famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), le registre des déclarations de tout don,

toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2015.

**2015-12-571    MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2014-08-428 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 246 103 À MESSIEURS NELSON VÉZINA ET ÉRIC TURMEL**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-08-428 adoptée lors de la séance du conseil du 19 août 2014 relative à la vente d'une partie du lot 4 246 103 situé à l'arrière du 609, rue Hébert, à messieurs Nelson Vézina et Éric Turmel;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de modifier ladite résolution afin de préciser le fonds dans lequel le montant doit être versé;

Il est                            proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
   appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
   et résolu

DE supprimer les mots « QUE le profit de cette vente soit déposé dans le fonds de parc de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield; » partout où ils apparaissent dans le texte de la résolution 2014-08-428.

ADOPTÉ

**2015-12-572    CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE LEDUC LTÉE RELATIF AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES PAR AUTO-TAXI**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat relatif au transport en commun de personnes par auto-taxi à intervenir entre la Compagnie Leduc Ltée et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour une période de cinq (5) ans;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est                            proposé par M. le conseiller François Labossière,  
   appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
   et résolu

DE retenir les services de la Compagnie Leduc Ltée pour le service de transport en commun de personnes par auto-taxi, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020, selon les conditions mentionnées au contrat déposé devant ce conseil;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat pertinent à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-573 MANDAT À DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN ANTI-BRUIT**

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres et d'un notaire dans le cadre des travaux d'aménagement et de construction d'un écran anti-bruit pour l'obtention des servitudes requises pour l'implantation de la structure et ses composantes ainsi que pour l'accès futur et l'entretien de celles-ci;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE retenir les services professionnels de M. Benoît Rolland, arpenteur-géomètre de la firme Legault Trudeau, pour la réalisation des descriptions techniques nécessaires, et de M<sup>e</sup> Yvon Vinet, notaire, pour la réalisation des actes pertinents dans le cadre des travaux d'aménagement et de construction d'un écran anti-bruit pour l'obtention des servitudes pour l'implantation de la structure et ses composantes ainsi que pour l'accès futur et l'entretien de celles-ci;

QUE les honoraires professionnels reliés à ces mandats soient imputés au Règlement 302 décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2015-12-574 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield a transmis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ses prévisions budgétaires pour l'année 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

**2015-12-575 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DU SUD-OUEST**

VU le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO), pour l'année 2016;

VU l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative à l'adoption des prévisions budgétaires 2016 du CITSO;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 du Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO), la quote-part municipale étant établie à 856 219 \$.

ADOPTÉ

**2015-12-576 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation des prévisions budgétaires 2016 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'approuver les prévisions budgétaires 2016 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite, pour la somme de 849 412 \$;

D'affecter à la gestion du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite une somme de 82 011,71 \$ à titre de contribution municipale pour l'année 2016.

ADOPTÉ

**2015-12-577 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 82554 À 82900 TOTALISANT 3 626 290,35 \$ ET 600,00 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 1071 À 1111 TOTALISANT 1 530 127,77 \$**

Le registre des chèques émis et annulés numéros 82554 à 82900 et le registre des paiements Internet émis numéros 1071 à 1111 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 82554 à 82900 totalisant 3 626 290,35 \$ et 600,00 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 1071 à 1111 totalisant 1 530 127,77 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 3 DÉCEMBRE 2015**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 3 décembre 2015 est déposé devant ce conseil.

**2015-12-578 ADOPTION DU PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) prévoyant que les municipalités doivent adopter annuellement un plan d'action visant l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 61.1. de ladite loi voulant que les municipalités de 15 000 habitants et plus adoptent un plan annuel d'intervention visant à favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

VU le dépôt devant ce conseil du bilan du plan d'action 2015 et du plan d'action 2016 à l'égard des personnes handicapées sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, en vue d'assurer le respect de cette loi;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'adoption dudit plan d'action;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'adopter le bilan du plan d'action 2015 et le plan d'action 2016 à l'égard des personnes handicapées sur le territoire de la municipalité, plan élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), et d'appuyer les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des citoyens de la municipalité, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

**2015-12-579 BAIL AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF AU LOYER DE LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPYER (SUCCURSALE SAINT-TIMOTHÉE) ET DES LOCAUX DE RÉUNION**

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail relatif au loyer de la bibliothèque Armand-Frappier (succursale Saint-Timothée) et des locaux de réunion à intervenir entre les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit bail;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE conclure un bail relatif au loyer de la bibliothèque Armand-Frappier (succursale Saint-Timothée) et des locaux de réunion avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'année 2016, dont le loyer mensuel, comprenant l'éclairage, l'entretien, le service de câble, le déneigement, le chauffage et les assurances, pour la somme de 3 548 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-580      MODIFICATION DES DIFFÉRENTES GRILLES TARIFAIRES DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU l'article 48.41 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12) permettant au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour le transport des usagers selon des catégories qu'il détermine et exigeant la publication et l'affichage de ces tarifs avant leur entrée en vigueur;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'adopter les nouvelles grilles tarifaires relatives aux déplacements des usagers du transport adapté, lesdits tarifs devenant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, tel que soumis en le document déposé devant ce conseil par le directeur du Service récréatif et communautaire, à savoir :

- grille tarifaire relative aux déplacements à l'intérieur du territoire desservi;
- grille tarifaire relative aux déplacements hors territoire, à des fins médicales.

M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

Vote contre

M. le conseiller Denis Laître  
M. le conseiller Jean-Marc Rochon  
M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé  
M. le conseiller François Labossière  
M. le conseiller Jacques Smith  
M. le conseiller Patrick Rancourt  
M. le conseiller Normand Amesse

M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau

La proposition est en conséquence acceptée.

ADOPTÉ

**2015-12-581      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF À L'ENTRETIEN DES AIRES DE GLACE AUX PARCS HORACE-VIAU, DES ORCHIDÉES ET DES ÉPERVIERS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'Association des résidents de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien des aires de glace aux parcs Horace-Viau, des Orchidées et des Éperliers, pour la période du 15 décembre 2015 au 15 mars 2016;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;



Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec l'Association des résidents de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien des aires de glace aux parcs Horace-Viau, des Orchidées et des Éperviers, pour la période du 15 décembre 2015 au 15 mars 2016;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-582      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE IMMACULÉE-CONCEPTION DE BELLERIVE RELATIF À LA LOCATION DE LOCAUX**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, au coût de 3 400 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-583      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-COEUR DE JÉSUS RELATIF À LA LOCATION DE LOCAUX**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus relatif à la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, au coût de 8 400 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-584      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES  
RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET À L'OCTROI D'UNE  
AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Musée de société des Deux-Rives et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine, incluant le prêt du bâtiment logeant le lieu permanent de l'institution, pour une période de 25 ans;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, ainsi qu'à une occupation du bâtiment sis au 21, rue Dufferin, pour une période de vingt-cinq (25) ans, soit de 2009 à 2034;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-585      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE VILLAGE DES PÊCHEURS DE  
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF À LA GESTION ET L'ENTRETIEN  
D'UN SITE DE PÊCHE BLANCHE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche sur une portion de la baie Saint-François, pour la période du 20 décembre 2015 au 31 mars 2016;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche sur une portion de la baie Saint-François, pour la période du 20 décembre 2015 au 31 mars 2016;

D'accorder audit organisme une aide financière de 500 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-586 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE 530 ET DES RUES CONNEXES**

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels de laboratoire dans le cadre du contrat pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et des rues connexes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laitre,  
et résolu

D'approuver les honoraires professionnels additionnels de laboratoire dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2014-ING-18 octroyée à la firme de laboratoire Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et des rues connexes, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 4 422,24 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2015-12-587 VENTE DU LOT 5 818 495 SITUÉ DANS L'EMPRISE DE LA RUE VICTORIA EST À LA COMPAGNIE 2526-0316 QUÉBEC INC.**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à la vente du lot 5 818 495 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'emprise de la rue Victoria Est, afin de régulariser l'empiètement de certains équipements par la compagnie 2526-0316 Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

DE convenir de vendre à la compagnie 2526-0316 Québec inc. le lot 5 818 495 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'emprise du 21, rue Victoria Est, d'une superficie de 162 mètres carrés, pour la somme de 9 150 \$, taxes en sus;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie 2526-0316 Québec inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-12-588      AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 18, RUE ALBERT AFIN D'AUTORISER LA RECONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LES FONDATIONS EXISTANTES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Serge Lapierre, de la compagnie Construction Serge Lapierre, a formulé, pour et au nom de M. Guy Rondeau, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 036 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée située au 18, rue Albert, sur les fondations existantes, avec une superficie d'implantation du bâtiment principal de 59 mètres carrés;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
                                 appuyé par M. le conseiller Denis Laïtre,  
                                 et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0069 pour le lot 3 246 036 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 18, rue Albert, demande formulée par M. Serge Lapierre, de la compagnie Construction Serge Lapierre, pour et au nom de M. Guy Rondeau, pour la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée sur les fondations existantes, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une superficie d'implantation du bâtiment principal de 59 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une superficie d'implantation minimale de 70 mètres carrés dans la zone H-716;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2015-12-589      AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 22-24, RUE DU MARCHÉ AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'ESCALIERS D'ISSUE À DÉCOUVERT ET UN POURCENTAGE D'ESPACES VERTS NUL ET NON CONFORME ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE la compagnie 9222-1399 Québec inc. a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 4 516 751 et 4 514 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation d'escaliers d'issue à découvert donnant accès à l'étage du bâtiment situé aux 22-24, rue du Marché, soit l'un à 0 mètre de la ligne de lot arrière et l'autre du côté de la rue Saint-Thomas et en cour avant, à 0 mètre de la ligne de lot latérale;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'accepter d'une part la demande de dérogation mineure DM2015-0068 pour le lot 4 516 751 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis aux 22-24, rue du Marché, demande formulée par la compagnie 9222-1399 Québec inc., pour :

- l'implantation d'un escalier d'issue à découvert donnant accès à l'étage du 22-24, rue du Marché, du côté de la rue Saint-Thomas et en cour avant, à 0 mètre de la ligne de lot latérale, alors que l'article 7.2 du Règlement 150 concernant le zonage ne permet pas qu'un escalier en cour avant mène à l'étage et exige une marge latérale minimale de 1,5 mètre,
- un pourcentage d'espaces verts nul et non rendu conforme à la suite du changement d'affectation du bâtiment, alors que l'article 10.2 du Règlement 150 concernant le zonage exige que lors de tout changement d'affectation ou d'usage d'un bâtiment principal existant, les espaces libres extérieurs soient rendus conformes aux prescriptions du Règlement, dans ce cas un pourcentage de 20 %,

ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence;

DE refuser d'autre part l'implantation d'un escalier d'issue à découvert donnant accès à l'étage du 22 24, rue du Marché, sur le lot 4 514 193, à 0 mètre de la ligne de lot arrière, alors que l'article 7.4 du Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 1,5 mètre;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-12-590

**DEMANDE AFIN DE DIMINUER LA VITESSE ET D'INSTALLER UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE NON PROTÉGÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUR LE BOULEVARD HÉBERT À L'ANGLE DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QU'on retrouve dans le secteur du boulevard Hébert un centre sportif, une bibliothèque, un terrain de jeux, une caserne d'incendie, une garderie CPE, des arrêts d'autobus et des sorties importantes de secteurs;

ATTENDU QU'il n'y a aucun arrêt protégé dans le secteur pour la traverse de piétons en provenance d'un important secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT le danger potentiel d'accidents et la nécessité de protéger les piétons qui veulent traverser cette route de juridiction provinciale;

VU la recommandation du comité de circulation afin de régler la limite de vitesse sur le boulevard Hébert, à l'angle de la rue des Lilas;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

DE demander au ministère des Transports du Québec de régler la limite de vitesse maximale de 70 km/heure à 50 km/heure sur le boulevard Hébert, entre les numéros 4681 et 5121 du boulevard Hébert, sur une distance de 700 mètres, et d'installer une traverse piétonnière non protégée, à l'angle de la rue des Lilas.

ADOPTÉ

**2015-12-591 DEMANDE DE PRIX 2015-DP-ENV-63 : ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE L'HORLOGE EXTÉRIEURE SITUÉE EN FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE**

VU la demande de prix 2015-DP-ENV-63 relative à la location et l'entretien de l'horloge extérieure située sur la façade de l'hôtel de ville, rue Sainte-Cécile, pour une période de cinq (5) ans, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Enseignes Pattison 1 873,35 \$ par année, taxes comprises

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Enseignes Pattison;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Enseignes Pattison un contrat pour la location et l'entretien de l'horloge extérieure située sur la façade de l'hôtel de ville, rue Sainte-Cécile, pour une période de cinq (5) ans, pour la somme totale de 9 366,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de la demande de prix 2015-DP-ENV-63;

D'autoriser M. Mario Lortie, coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, comme signataire du contrat.

ADOPTÉ

**2015-12-592 APPEL D'OFFRES 2015-40 : AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 À 2017**

À la suite de l'appel d'offres 2015-40 relatif à la fourniture de services professionnels d'évaluation foncière municipale, pour les années 2015, 2016 et 2017, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Goudreau Poirier inc. 157 975,65 \$

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'évaluateurs Goudreau Poirier inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'accorder à la firme Goudreau Poirier inc. un contrat pour les services professionnels d'évaluation foncière municipale, pour les années 2015, 2016 et 2017, pour la somme totale de 157 975,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-40.

ADOPTÉ

**2015-12-593 APPEL D'OFFRES 2015-50 : SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX – SERVICES ANIMALIERS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

À la suite de l'appel d'offres 2015-50 relatif à la fourniture de services professionnels d'architecture et de contrôle des travaux dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour les Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

massicotte dignard taillefer patenaude atelier d'architecture	149 122,58 \$
--	---------------

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme massicotte dignard taillefer patenaude atelier d'architecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'accorder à la firme massicotte dignard taillefer patenaude atelier d'architecture, un contrat pour les services professionnels d'architecture et de contrôle des travaux dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour les Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield, pour la somme de 149 122,58 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-50;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement 308 décrétant la construction d'un bâtiment pour les services animaliers ainsi qu'un emprunt de 1 215 617 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2015-12-594 APPEL D'OFFRES 2015-51 : ACHAT DE POLYMÈRE POUR LA DÉSHYDRATATION DES BOUES D'ÉPURATION**

À la suite de l'appel d'offres 2015-51 relatif à l'achat de polymère pour la déshydratation des boues d'épuration, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Kemira Water Solutions Canada inc.	133 279,02 \$
Aquasan Itée	169 593,00 \$
Brenntag Canada inc.	191 226,42 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. un contrat pour l'achat de polymère pour la déshydratation des boues d'épuration, pour la somme totale de 133 279,02 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-51.

ADOPTÉ

**2015-12-595 APPEL D'OFFRES 2015-52 : MISE EN PILE DES NEIGES USÉES ET SOUFFLAGE DES AMAS DE NEIGE APRÈS TASSEMENT**

À la suite de l'appel d'offres 2015-52 relatif à la mise en pile des neiges usées et au soufflage des amas de neige après tassement, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pavage Bolduc	50 014,13 \$ (non conforme)
Location D'Angelo inc.	110 605,95 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Location D'Angelo inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à la compagnie Location D'Angelo inc. un contrat pour la mise en pile des neiges usées et le soufflage des amas de neige après tassement, pour la somme totale de 110 605,95 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-52.

ADOPTÉ

**2015-12-596 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ENV-21 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MÉCANISME MOTORISÉ POUR LES CLÔTURES EXISTANTES DE L'ÉCOCENTRE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-21 relative à la fourniture et l'installation d'un mécanisme motorisé pour les clôtures existantes de l'Écocentre, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Clôture Diger/Michel St-Denis	42 540,75 \$
Serrurier Laperrière inc. (Serrurier Clément)	43 777,37 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Clôture Diger/Michel St-Denis;



Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Clôture Diger/Michel St-Denis un contrat pour fourniture et l'installation d'un mécanisme motorisé pour l'ouverture et la fermeture des clôtures ainsi que d'un système de lecteur de puces électroniques pour l'Écocentre, pour la somme de 42 540,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-21.

ADOPTÉ

**2015-12-597 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-FIN-24 : FOURNITURES DE BUREAU 2016**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-FIN-24 relative aux fournitures de bureau, pour l'année 2016, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Jamunik BuroPLUS 82 % d'escompte (coût total des articles : 193,40 \$)  
Librairies Boyer ltée 70 % d'escompte (coût total des articles : 194,43 \$)

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le fournisseur Jamunik BuroPLUS;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'accorder à Jamunik BuroPLUS un contrat pour les fournitures de bureau, pour l'année 2016, au pourcentage de 82 % d'escompte des fournitures de bureau en catalogue, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-FIN-24, représentant un montant approximatif de 22 000 \$.

ADOPTÉ

**2015-12-598 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-SRC-26 : CONCIERGERIE À L'ÉDIFICE RAPHAËL-BARRETTE ET À L'ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-26 relative à la conciergerie à l'édifice Raphaël-Barrette et à l'église Saint-Augustin, pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2018, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil, pour l'option retenue :

Les Services d'Entretien Valpro inc.	70 314,11 \$
Service d'entretien S.L.D. inc.	75 320,12 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc. un contrat pour la conciergerie à l'édifice Raphaël-Barrette et à l'église Saint-Augustin, pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2018, pour la somme totale de 70 314,11 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-26;

D'autoriser un transfert budgétaire de 2 091,37 \$ du poste budgétaire 02-801-30-640 au poste budgétaire 02-801-30-495 et de 2 798,36 \$ du poste budgétaire 02-801-08-640 au poste budgétaire 02-801-08-495.

ADOPTÉ

**2015-12-599 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-SRC-27 : CONCIERGERIE À L'ÉDIFICE JACQUES-VIAU ET À LA MAISON DES JEUNES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-27 relative à la conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes, pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2019, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, pour l'option retenue :

Les Services d'Entretien Valpro inc. 97 751,75 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc. un contrat pour la conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes, pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2019, pour la somme totale de 97 751,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-27;

D'autoriser un transfert budgétaire de 1 907,87 \$ du poste budgétaire 02-801-31-640 au poste budgétaire 02-801-31-495.

ADOPTÉ

**2015-12-600 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-SRC-28 : CONCIERGERIE AU CLUB NAUTIQUE ET À L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-28 relative à la conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner, pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2019, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, pour l'option retenue :

Les Services d'Entretien Valpro inc. 35 883,70 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc. un contrat pour la conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner, pour la période du 15 janvier 2016 au 14 janvier 2019, pour la somme totale de 35 883,70 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-28;

D'autoriser un transfert budgétaire de 3 082,20 \$ et de 26,24 \$ du poste budgétaire 02-801-10-522 aux postes budgétaires 02-801-10-495 et 02-801-14-495.

ADOPTÉ

**2015-12-601 ABANDON DU PROJET DE RÈGLEMENT 299 RELATIF À L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

ATTENDU QUE l'arpenteur général du Québec a requis une nouvelle délimitation du territoire à annexer (limite territoriale sise dans le canal de Beauharnois), dans le cadre du projet de règlement relatif à l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'ordonner, par résolution, l'abandon de la mise en vigueur du Règlement 299 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et de recommencer un nouveau processus d'adoption et d'approbation par le Règlement 307 étant au même objet;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'abandonner la mise en vigueur du Règlement 299 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et de recommencer un nouveau processus d'adoption et d'approbation par le Règlement 307 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

**A-2015-12-031 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS VÉTUSTES POUR LES ANNÉES 2016 À 2018**

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant un programme de subvention pour la démolition de bâtiments vétustes pour les années 2016 à 2018.

**2015-12-602      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-08 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'adopter le Règlement 209-08 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

**2015-12-603      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 307 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 307 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'adopter le Règlement 307 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

**2015-12-604      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 309 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 309 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'adopter le Règlement 309 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2016.

ADOPTÉ

**A-2015-12-032 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA BARRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de prolongement de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**A-2015-12-033 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES ÉRABLES AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de prolongement du boulevard des Érables ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**A-2015-12-034 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU COLLECTEUR TAILLEFER AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de rénovation du collecteur Taillefer ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**A-2015-12-035 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 257 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 450 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE DIVERSES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DES TRAVAUX D'INSPECTIONS D'INFRASTRUCTURES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laïtre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 304**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 2 décembre 2015, sur le Règlement 304 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 8 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2015-12-605      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 306 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DES RUES MOCO ET NOTRE-DAME AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 800 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 306 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
   appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
   et résolu

D'adopter le Règlement 306 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures dans le secteur des rues Moco et Notre-Dame ainsi qu'un emprunt de 4 800 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2015-12-606      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 308 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LES SERVICES ANIMALIERS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 215 617 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 308 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
   appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
   et résolu

D'adopter le Règlement 308 décrétant la construction d'un bâtiment pour les services animaliers ainsi qu'un emprunt de 1 215 617 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2015-12-607

**DEMANDE D'APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS  
FORMULÉE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-  
TISSERANDS**

ATTENDU QUE l'école publique offre des services éducatifs à tous ses élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires successives imposées à l'école publique québécoise;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit composer depuis 2010 avec des compressions importantes et récurrentes;

ATTENDU QUE le réseau scolaire est rigoureusement géré et fait preuve d'une efficacité singulière qui se démarque parmi les administrations publiques;

ATTENDU QUE les compressions font tout de même ressentir leurs effets, si bien que la population, particulièrement les parents, réagit pour sauvegarder les services offerts par l'école publique;

ATTENDU QUE les efforts budgétaires exigés ont des effets sur la mobilisation du personnel et les conditions d'apprentissage des élèves;

ATTENDU QUE le système d'éducation public québécois est défié, non seulement dans son financement, mais aussi dans sa gouvernance;

CONSIDÉRANT l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté de laquelle elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend compte;

CONSIDÉRANT le brassage depuis quelques années des institutions de gouvernances locale et régionale qui laissent cette gouvernance affaiblie;

ATTENDU QUE les communautés locales et régionales échappent graduellement l'emprise sur leur développement et la gouvernance des services qui sont rendus sur leur territoire;

ATTENDU QUE le système d'éducation public québécois n'est pas qu'un service gouvernemental, mais un réseau vivant d'écoles primaires et secondaires et de centres qui offrent des services de formation professionnelle, d'éducation aux adultes et de formation continue qui participe au développement des communautés;

ATTENDU QUE les élus scolaires rendent compte de leur gestion des deniers publics et de la qualité des services rendus autant aux contribuables qu'aux parents des élèves, qu'aux élèves, qu'à l'entreprise et l'industrie de la communauté;

CONSIDÉRANT l'intention gouvernementale d'abolir la démocratie scolaire et les élections scolaires;

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour rédiger un projet de loi destiné à réformer la gouvernance scolaire et qui serait déposé sans être appuyé ou même inspiré de quelque forme de consultation connue qui aurait impliqué le réseau scolaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'un gouvernement local et imputable, lequel connaît et comprend les besoins de la population qui l'a élu et qu'il représente;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des communautés locales et régionales, non pas d'abolir la démocratie scolaire, mais de la renforcer pour maintenir le pouvoir de gouvernance des communautés et leur vitalité;

ATTENDU QUE le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et notamment de l'école publique québécoise contemporaine reposent à la fois sur un

financement public adéquat et une représentation démocratique de proximité à l'image du système actuel;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé à l'unanimité,  
et résolu

DE demander au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Blais, et au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en lui prévoyant un financement public adéquat qui commande un réinvestissement immédiat dans l'éducation;

DE demander également au ministre et au premier ministre d'assurer le maintien de l'instance démocratique de proximité que sont les commissions scolaires, en lui assurant une représentation citoyenne complète, à l'image du système actuel fondé sur le suffrage universel, et ce, notamment pour lui permettre de réaliser sa mission liée au développement des communautés;

D'acheminer copie de cette résolution aux conseils municipaux du territoire de la commission scolaire en sollicitant leur appui aux présentes et aux commissions scolaires du Québec;

D'acheminer copie de cette résolution aux députés du territoire de la commission scolaire.

ADOPTÉ

**2015-12-608 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE DES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, dossier CMQ-65559;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE convenir de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, dossier CMQ-65559.

ADOPTÉ

**PÉRIODE QUESTIONS**

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :



- Félicitations adressées au conseiller Jean-Luc Pomerleau pour sa prise de position à l'encontre des hausses des grilles tarifaires s'adressant au transport des personnes à mobilité réduite.

#### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

#### **2015-12-609 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 15 décembre 2015.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier